

**ARRETE MUNICIPAL**  
**De police et de circulation**

Le Maire,

VU la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211.1 à L 2213-6 ;

VU le Code la Route, et notamment ses articles R 411-8 et 411-25 ;

VU le décret n° 86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police dans le département en matière de circulation routière ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise AMBITION TELECOM ET RESEAUX - représentée par M. Julien DA COSTA, chez Sogelink - 12 rue des TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX en date du 19/04/2024 dans le cadre de travaux de génie civil pour le raccordement de la propriété sise au n° 4 Grande Rue – BRERY – 39230 DOMBLANS,

**CONSIDERANT que pour assurer la sécurité, il y a lieu de régler la circulation par les travaux de création de génie civil à hauteur du n° 4 Grande Rue - BRERY- 39230 DOMBLANS (RD 193),**

**ARRETE**

**Article 1 :** les travaux demandés par l'entreprise AMBITION TELECOM ET RESEAUX - représentée par M. Julien DA COSTA, chez Sogelink - 12 rue des TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX dans le cadre de travaux de génie civil pour le raccordement de la propriété sise au n° 4 Grande Rue – BRERY – 39230 DOMBLANS sont autorisés à compter du 27/05/2023 pour une durée de 8 jours.

**Article 2 :** si la circulation de la RD 193 doit être fermée durant la durée des travaux il conviendra de mettre en place une déviation par le Chemin Sous la Ville VC n°9. La signalisation réglementaire de chantier sera mise en place et gérée par l'entreprise chargée des travaux. Des panneaux de signalisation réglementaires seront apposés afin de permettre l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles, et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 4 :** Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Domblans, le 24 avril 2024

Le Maire, Jérôme TOURNIER

